

REGLEMENT DE L'ORGANISATION

1. **Horaires** → Départ des courses enfants à 11h15 devant la salle polyvalente, une seule boucle pour le 1 km et deux pour le 2 kms à effectuer. Départ du 5 kms à 9h, une seule boucle. Pour le 10 kms départ à 10h, deux boucles de 5 kms à parcourir. Arrivées et passage des courses devant la salle polyvalente.
2. Les courses → Enfants : 2 épreuves de 1 km ou **2 kms** pour les enfants nés de 2003 à 2010. **5 kms** : nés en 2002 et avant – **10 kms** : nés en 2000 et avant.
3. **Ravitaillements** : Courses jeunes à l'arrivée. Sur le 5 kms, un point de ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée. Pour le 10 kms, deux points de ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée.
4. **Inscription** : **Le bulletin d'inscription complet doit être reçu ou déposé impérativement avant le 8 avril 2016**, accompagné du droit d'engagement réglé par chèque à l'ordre de FESTI'VOINSLES. Pour les courses jeunes : GRATUIT. Pour le 5 kms : 6 euros ou 8 euros le jour même de la course. Pour le 10 kms : 8 euros ou 10 euros le jour même de la course. Inscription des Clubs : 6 euros à partir de 15 inscrits. Une photocopie de la licence sportive ou du certificat médical doit impérativement être jointe lors de l'inscription pour les 4 courses. Pour les clubs, numéro de licence. **Les inscriptions se clôturent 30 minutes avant la course.**
5. **Certificat médical ou Licence** : Les concurrents doivent être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, **datant de moins d'un an** (loi n° 99-223 du 23 mars 1999) ou être en possession d'une licence sportive en cours de validité. Licences acceptées : FF Athlétisme, Pass Running, FF Triathlon. Seront acceptées les licences FSCF, FSGT ou UFOLEP, sur lesquelles devra figurer la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.
6. **Assurances** : Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol pouvant intervenir.
7. **Dossards** : Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité ou de la licence, le **Dimanche 10 avril 2016 à partir de 8h**.
8. **Engagement** : Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf cas de force majeure dûment justifié.
9. **Sécurité** : La sécurité sur la voie publique et dans les bois est assurée par les signaleurs bénévoles. Le service médical est assuré par : La Protection Civile avec un poste de secours sur le parcours. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. En cas d'accident, le ou la blessé(e) sera conduit(e) à l'hôpital.
10. **Classements et Récompenses** : Il sera établi un classement général homme, femme et un classement par catégorie. Récompenses aux trois premiers de chaque catégorie. Médailles pour tous les jeunes. Produit local de dégustation à emporter pour tous les concurrents.
11. **Droit à l'image** : Tout coureur autorise expressément FESTI'VOINSLES ainsi que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course et ce pour une durée illimitée.
12. **Règlement** : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement visible lors de la course.

N° DOSSARD :
Réservé organisation

☐ 1 km ☐ 2 kms ☐ 5 kms ☐ 10 kms

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom

Sexe : F ☐ M ☐ Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :@.....

Fédération : Club :

N° de licence :

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve.

Les **non licenciés** sont dans l'**OBLIGATION DE JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL** pour l'ensemble des épreuves. Il doit porter la mention « *apte à la pratique de la course à pied en compétition* » et être daté de moins d'un an, au jour de votre course.

Les **licenciés** doivent présenter leur licence au moment du retrait de leur dossard.

Pour les **mineurs** : M..... autorise mon enfant : à participer à la course, le

Signature :

Inscription : le bulletin d'inscription doit être reçu ou déposé impérativement avant le 8 avril 2016, accompagné du droit d'engagement réglé par chèque à l'ordre de FESTI'VOINSLES. Pour les courses jeunes : GRATUIT. Pour le 5 kms : 6 euros ou 8 euros le jour même de la course. Pour le 10 kms : 8 euros ou 10 euros le jour même de la course. Inscription des clubs : 6 euros à partir de 15 inscrits. Une photocopie de la licence sportive ou du certificat médical doit impérativement être jointe lors de l'inscription pour les 4 courses. Pour les clubs, numéro de licence. Les inscriptions se clôtureront 30 minutes avant la course.

Bulletin accompagné du paiement à retourner ou à apporter avant le 8 avril 2016. Chèque à l'ordre de FESTI'VOINSLES, 3 rue du 11 Novembre – 77540 VOINSLES.

Règlement de l'organisation téléchargeable sur <http://www.voinsles.site-mairies.com/>

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique